



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1208

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014, adoptait le règlement suivant :

« Règlement 1208 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2015 »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 31 décembre 2014

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville
Yan Senneville